



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité Saint-Frédéric

REGLEMENT 202-97

REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 173-90

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge à propos de modifier le règlement actuel afin d'offrir une gamme plus variée d'usages à l'intérieur des zones R-1 et R-11;

ATTENDU QUE les zones en question sont restreintes et l'ajout proposé ne devrait pas entraîner une multitude d'usages semblable;

ATTENDU QUE l'adoption de ce règlement a été précédé d'un avis de motion et de la tenue d'une assemblée publique de consultation;

Il est proposé par Henriette Vachon et appuyé par Jean-Marie Lessard et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Frédéric propose la modification du règlement de zonage numéro 173-90 tel que ci-après:

ARTICLE 1

L'annexe "A" du règlement 173-90 est modifié afin d'y ajouter un point (.) à la colonne représentant la zone R-1 vis-à-vis la catégorie d'usages intitulée "Relié à l'automobile et aux véhicules".

ARTILCE 2

L'annexe "A" du règlement 173-90 est modifié afin d'y ajouter un point (.) à la colonne représentant la zone R-11 vis-à-vis la catégorie d'usages intitulée "Relié à l'automobile et aux véhicules".

ARTICLE 3

Les ajouts identifiés aux articles 1 et 2 précédemment seront également représentés sur le plan de zonage annexé audit règlement 173-90 (feuillet numéro 2).

ARTICLE 4


Le présent règlement de modification entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion: 2 Septembre 1997

Adoption: 3 Novembre 1997

Publication: 4 Novembre 1997


Maire


Secrétaire-trésorière

Copie conforme certifiée